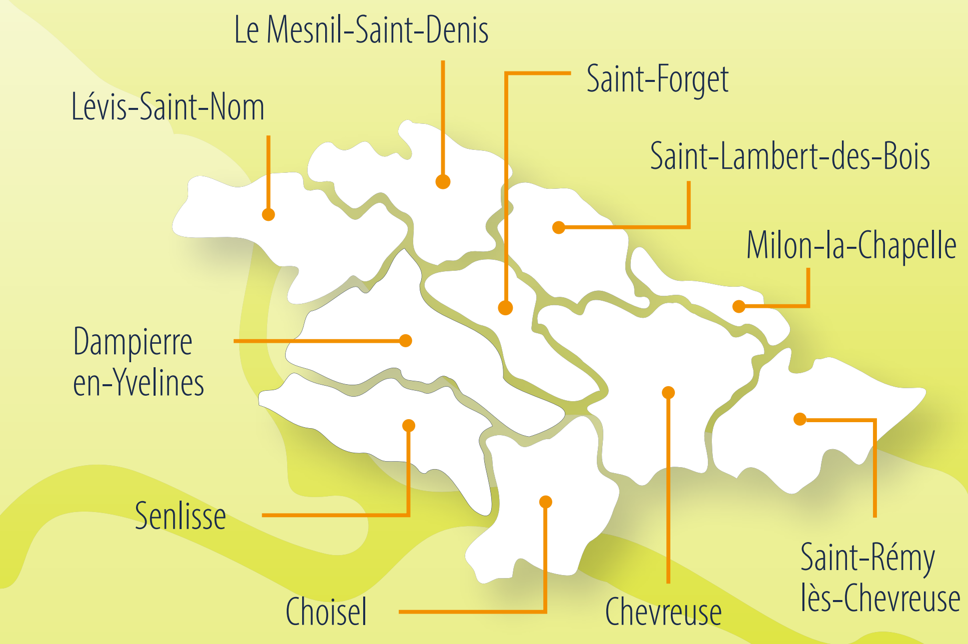


L'INTERCOMMUNALE



JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

CHEVREUSE • CHOISEL • DAMPIERRE-EN-YVELINES • LE MESNIL-SAINT-DENIS • LÉVIS-SAINT-NOM • MILON-LA-CHAPELLE • SAINT-FORGET • SAINT-LAMBERT-DES-BOIS • SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE • SENLISSE















L'INTERCOMMUNALE N°0 HIVER 2021

Bulletin communautaire édité par la CCHVC

Tirage : 13 200 exemplaires.
Directrice de la rédaction : Anne Grignon
Comité de rédaction : Cédric Chauvierre - Peter van Bussel - Marie Guerre
Crédits photos : JB Carto - Marie Guerre - Anne Brunel / mairie de Dampierre-en-Yvelines - Claude Hélie - Pascal Rioult - Carole Mizrahi - Wilfrid Eon
Conception graphique : effet-immediat.com
Impression : INOV Les Essarts-le-Roi

LA CCHVC VOUS INFORME !

Vous souhaitez en savoir plus sur la CCHVC, ses projets, son fonctionnement, ses actus ?



Retrouvez-nous sur notre site internet **www.cchvc.fr**

Complet, attractif, réactif : il est mis à jour très régulièrement.



Côté papier, **l'Intercommunale**, le bulletin intercommunal dont vous tenez la nouvelle mouture, sera quant à lui désormais diffusé sur un rythme semestriel.



Enfin, courant 2022 verra le jour un nouveau moyen de communication sous la forme d'une **application** gratuite, simple et intuitive.



EDITO

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) est née en 2013 de la volonté conjointe de l'État et des élus locaux de **créer et développer un projet de territoire à l'échelle de 10 communes historiques du Parc naturel régional.**

Préserver et valoriser le cadre de vie remarquable de notre territoire, renforcer son attractivité économique, accompagner ses mutations technologique et écologique, développer des solutions de mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle, telles sont les grandes ambitions fixées à la CCHVC pour les cinq prochaines années.

L'intercommunalité n'a pas vocation à remplacer les communes. Elle consiste simplement, en vertu du principe de subsidiarité, à faire à une échelle plus large ce qui sera mieux fait ou pour moins cher qu'à l'échelle communale. C'est ce principe qui guide et guidera les prochains transferts de compétences.

Après 8 ans d'existence, il nous est apparu important de vous présenter sa genèse, ses enjeux, de vous rendre compte des actions menées. Aussi je suis heureuse de vous faire découvrir ce premier numéro de l'Intercommunale, une nouvelle occasion de créer du lien entre les habitants de la Haute Vallée de Chevreuse. Vous le recevrez désormais, chaque semestre.

Je vous souhaite une bonne lecture et de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Anne GRIGNON
Présidente de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse





SOMMAIRE

LA GÉNESE DE LA CCHVC

« La mutualisation doit être notre priorité »

Anne Grignon, maire de Lévis-Saint-Nom et présidente de la CCHVC depuis juillet 2020

Qu'apporte la CCHVC au quotidien pour les habitants ?

« Lorsque la CCHVC met en place avec Île-de-France Mobilités le nouveau service de Transport à la Demande (TàD) ou négocie l'offre de bus sur le territoire, elle touche directement au quotidien des jeunes, des actifs, des personnes âgées, de tous les habitants. Lorsqu'elle entretient les sentiers ou finance le Salon du Livre Jeunesse ou encore le festival Jazz à Toute Heure, elle touche là encore directement à nos habitudes. Pareil pour l'aide de 50 % du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques. Par ailleurs, un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration pour créer un réseau fin de pistes cyclables et ainsi favoriser les déplacements doux. Le plan climat, lui aussi à l'étude, doit permettre de réduire significativement les consommations énergétiques du territoire. »

Un mot sur le projet de mutualisation ?

« Je suis profondément attachée à la simplification du millefeuille territorial. Ainsi l'intercommunalité ne doit pas constituer une strate politico administrative supplémentaire. Je crois que la mutualisation doit être la priorité de notre Communauté de communes pour trouver sa place dans les politiques publiques, pour gagner en efficacité et ne pas alourdir la charge fiscale globale. C'est ainsi qu'un marché d'éclairage public est par exemple en cours de négociation à l'échelle de 8 communes, pour l'entretien de l'éclairage et les illuminations de Noël. D'autres marchés pourraient ainsi être passés à l'échelle de plusieurs des 10 communes. Des réflexions sont en cours sur ce sujet également au niveau de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la maintenance du parc informatique, du recrutement d'un policier rural ou encore pour la mutualisation du matériel des services techniques. »

Votre ambition pour la CCHVC ?

« Elle est simple : faire en sorte que ce territoire d'exception le reste, vive, et que la CCHVC réponde aux aspirations nouvelles des habitants, notamment en termes de transition écologique et énergétique, de transport et d'accès au très haut débit. C'est à cette échelle de territoire, à taille humaine, auquel nous sommes tous attachés, que ces défis pourront être relevés. »



« La CCHVC est un outil de solidarité territoriale »



Jacques Pelletier, président de la CCHVC de 2013 à 2020

« Cette notion fondamentale de solidarité territoriale, reposant sur la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers, doit désormais s'installer dans les esprits. Elle permettra d'optimiser les ressources dans le cadre d'un territoire plus vaste et ainsi de mieux répondre aux besoins de la population. Dans un monde où la communication s'accélère, il n'est plus possible de vivre replié sur soi-même ; il nous faut élargir le champ de nos réflexions à l'échelle du territoire et non plus seulement à l'échelle de la commune. Notre Communauté de communes doit permettre de remédier à certains inconvénients du morcellement communal et aussi de pouvoir proposer des services supplémentaires. (…) Les habitants sont demandeurs de transport, de mode de garde pour la petite enfance, de connexion très haut débit. La CCHVC sera le moyen de satisfaire tout ou partie de ces demandes en adoptant des solutions à la réalité du terrain et pour des coûts les plus réduits possibles. »

Dès 2004, Jacques Pelletier, alors maire de Milon-la-Chapelle, rêve d'une intercommunalité rurale ayant pour périmètre les 21 communes qui constituaient le PNR d'origine. Pendant près de 10 ans, il sillonne le Territoire pour tenter de convaincre les uns et les autres. Celle-ci est finalement créée, sous son impulsion, le 1er janvier 2013, à une époque où 92 % des communes étaient déjà réunies en intercommunalité.

LA CCHVC EN 7 QUESTIONS / RÉPONSES

Quel est le périmètre de la CCHVC ?

La CCHVC regroupe 10 communes formant également le cœur historique du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Senlisse. Son siège est à Dampierre.

Qui l'administre ?

Cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) est administré par un Conseil communautaire constitué de 35 délégués élus représentant chacune des communes membres. Leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, Saint-Rémy compte-t-elle 10 délégués titulaires, quand Senlisse n'en compte qu'un. Peter van Bussel et Lola Goncalves (cf ci-dessous), les deux salariés de la CCHVC, ont quant à eux en charge la gestion administrative et quotidienne.

Quelles sont ses « compétences » ?

La CCHVC exerce des « compétences » obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, les aires d'accueil des gens du voyage, les ordures ménagères) et facultatives, en lieu et place des communes (par exemple transports, liaisons douces d'intérêt communautaire, plan climat, schéma directeur cyclable, très haut débit, événements culturels d'intérêt communautaire, etc.) *(cf page suivante).*

Quid des commissions ?

Les commissions planifient et pilotent le travail de la CCHVC. Chacune d'elle est pilotée par un vice-président. Peuvent également participer les conseillers municipaux qui le souhaitent.

- Mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels
- Environnement
- Transports et mobilité
- Finances
- Liaisons douces et mobilités actives
- Développement économique et innovation - Tourisme
- Vidéoprotection - Sécurité - Numérique
- Très haut débit fixe et mobile
- Sport, Culture et Communication.




Lola Goncalves, agent administratif et Peter van Bussel, Directeur Général des Services en charge de la gestion administrative et quotidienne de la CCHVC.

Lien avec les autres strates administratives ?

L'organisation territoriale peut sembler complexe, d'où l'expression « millefeuille territorial ». Elle repose sur plusieurs niveaux : la Commune, le Département, la Région, l'État et l'Europe. Les EPCI, moins connus, interviennent entre la Commune et le Département. Il s'agit des Métropoles, des Communautés urbaines, des Communautés de communes ou d'agglomérations. Ces regroupements intercommunaux, comme la CCHVC, ont pour but de mutualiser leurs compétences.

La différence avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ?

Le PNR porte un projet de développement durable. Il ne finance pas ses missions par le biais d'impôts locaux, à la différence de la CCHVC, mais sollicite ses partenaires institutionnels (Département, Région, État) pour ses actions. Il a des compétences techniques affirmées, compte des spécialistes dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme ou encore des liaisons douces.

Quelles sont les ressources de la CCHVC ?

Conformément au code général des collectivités territoriales, les ressources de la CCHVC sont essentiellement constituées :

- du produit des impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises),
- du produit des taxes, redevances ou contributions correspondant à des services spécifiques (GEMAPI et ordures ménagères),
- des subventions européennes, étatiques ou d'autres collectivités territoriales,
- de la dotation d'intercommunalités et d'éventuels autres concours financiers de l'État.



10 communes
25 750 habitants
(données INSEE 2021)



40 musées et lieux historiques à visiter
35 restaurants/bars
30 lieux d'hébergement



budget prév. 2021
fonctionnement : 5 822 k€
investissement : 2 253 k€

p8



35 délégués élus et **6** suppléants
9 commissions
2 salariés



LES COMPÉTENCES DE LA CCHVC

Chaque strate administrative ou institution (Commune, Intercommunalité, Département, Région) a un rôle et pour pouvoir l'exercer, dispose de ce qu'on appelle des « compétences ». Certaines sont dévolues à un seul niveau, d'autres sont partagées. Le développement économique, par exemple, peut être dévolu à la Commune, mais aussi à l'Intercommunalité et à la Région. Ce fut le cas notamment des aides accordées aux entreprises pendant le Covid.
Les compétences de la CCHVC sont les suivantes :

COMPÉTENCES VIE QUOTIDIENNE

Les mobilités

Apporter de la mobilité individuelle et partagée pour compléter l'offre de transports en commun est un des objectifs de la CCHVC.

Elle travaille notamment à l'amélioration de l'offre existante des horaires de bus et a lancé le TàD (transport à la demande) avec Île-de-France Mobilités.

voir p.10

Les déchets

La compétence concernant **toutes les activités de traitement des déchets** a été confiée à plusieurs syndicats : SICTOM (Choisel, Dampierre, Lévis-Saint-Nom, Senlisse), SIOM (Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse), SIEED (Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Le Mesnil-Saint-Denis).
Infos sur www.cchvc.fr > Environnement > Gestion des déchets

Le Très Haut Débit

La politique volontariste du Département des Yvelines, orchestrée par le syndicat mixte Seine et Yvelines Numériques et mise en œuvre par TDF-Yvelines Fibre permet aujourd'hui à toutes les communes de la Haute Vallée de Chevreuse d'être **desservie par la fibre optique, avec un taux de couverture de 83 %.** Les 3 communes ayant initialement bénéficié de la montée en débit disposent maintenant d'une solution « full fibre» opérationnelle, ou en voie d'achèvement (Choisel, Saint-Lambert et Milon-la-Chapelle).

COMPÉTENCES SUR LES DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX

Les liaisons douces

Cette compétence a été votée à l'unanimité dès la création de la CCHVC. Elle concerne les chemins d'intérêt communautaire qui parcourent au moins deux communes de notre périmètre. **Plusieurs d'entre eux sont ou seront amenés à être rénovés.**

voir p.11

Le Schéma directeur cyclable

Le maillage des liaisons douces cyclables de manière sécurisée est un enjeu important avec de vraies difficultés géographiques liées à l'éloignement des communes et des hameaux entre eux, et un relief marqué. Un **support cartographique** est en cours de création avec une proposition de chemins cyclables et des fiches actions à destination des communes. Le schéma comprend entre autres le possible réaménagement des voies existantes, la signalétique, le panneautage...

voir p.11

Le PCAET ou Plan Climat

Objectif majeur du PCAET (Plan Climat Air Energie) pour ces prochaines années : **rendre opérationnelle la rénovation énergétique des bâtiments publics mais aussi résidentiels.**

voir p.9

COMPÉTENCES SUR LESQUELLES LA CCHVC EST ÉGALEMENT ACTIVE

L'aire d'accueil des gens du voyage

Par application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la CCHVC a également en charge, depuis le 1er janvier 2017, la gestion de **l'aire d'accueil des gens du voyage, située au Mesnil -Saint-Denis.**

La mutualisation

Sans être réellement une compétence, **la mutualisation des prestations, services, moyens humains et matériels est un objectif fort de la CCHVC.**

Autrement dit : comment faire à l'échelle de l'Intercommunalité ce qui sera mieux fait qu'à l'échelle communale, sans que cela alourdisse les charges. Des réflexions sont ainsi menées sur la possibilité de mutualiser les services techniques de petites communes.

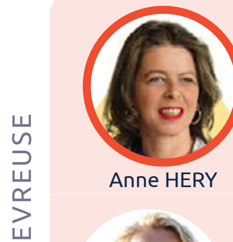
Exemples : un marché d'éclairage public à l'échelle de huit communes, la mutualisation des parcs informatiques ou encore d'un éventuel garde champêtre.



LES 35 ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET LEURS SUPPLÉANTS

Légende
- Présidente
- Vice-Président
- Suppléant
- Autre membre du bureau

CHEVREUSE







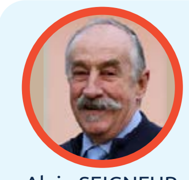
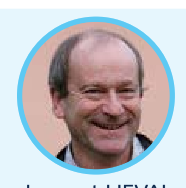
Anne HERY, Bernard TEXIER, Laure ARNOULD, Sarah FAUCONNIER, Philippe BAY





Mikaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER, Didier EMERIQUE

CHOISEL

Alain SEIGNEUR, Laurent LIEVAL

DAMPIERRE



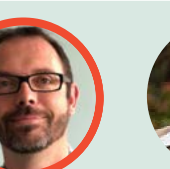
Valérie PALMER, Denis METZGER





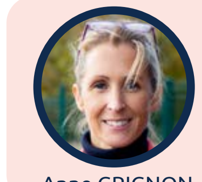

Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Christelle LANTOINE

LE MESNIL-ST-DENIS



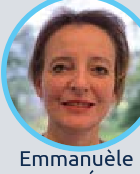

Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ

LÉVIS ST-NOM




Anne GRIGNON, Yves MAGNE

MILON

Pascal HAMON, Emmanuèle MATÉO

ST-FORGET




Jean-Luc JANNIN, Catherine LE DAVAY

ST-LAMBERT-DES-BOIS



Olivier BEDOUELLE, Pascal RIOULT

ST-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

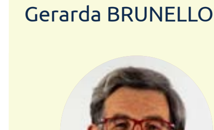




Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Agnès BOSDARROS

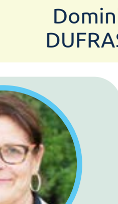



Gerarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES




François RICHARD, Jean-Louis BINICK

SENLISSE




Claude BENMUSSA, Marie-Philomène DOMINGOS-TAVARES



BUDGET 2021

Plus de détails sur www.cchvc.fr > L'Interco > Les finances

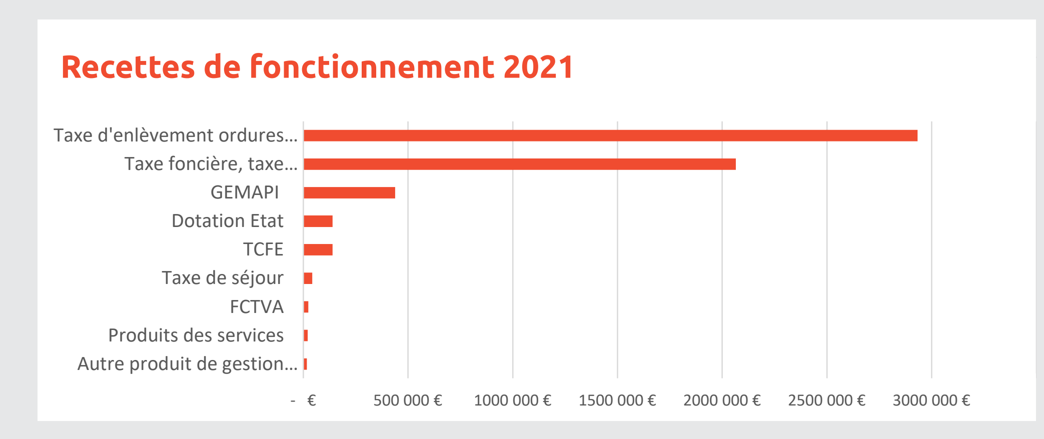
RECETTES

Les **recettes de fonctionnement** se décomposent en :
- produits des services : 21 k€
- impôts et taxes : 5 620 k€ (voir détails ci-dessous)
- dotations et participations : 164 k€ (État 140 k€ - FCTVA 24 k€)
- autres produits de gestion courante : 17 k€

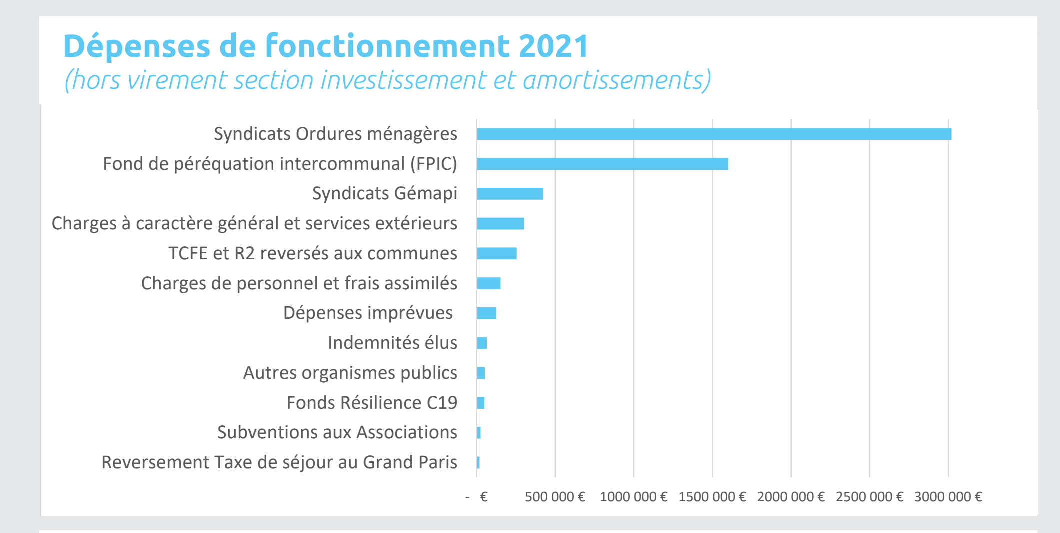
Total : 5 822 k€

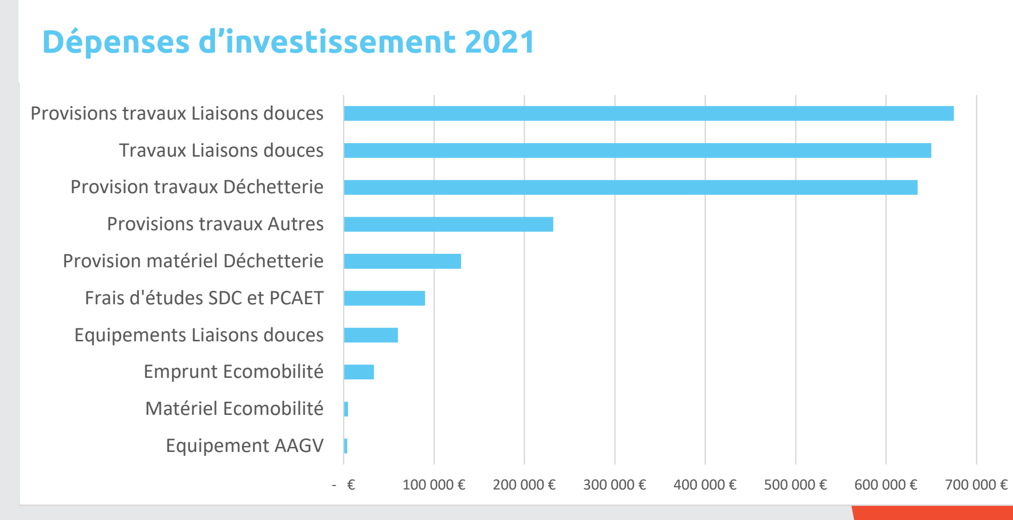
Les **recettes d'investissement** (hors amortissement) sont constituées de :
- subventions d'investissement : 475 k€
- virement de la section Fonctionnement : 1 772 k€
- recettes financières 6 k€ (dont FCTVA).

Total : 2 253 k€



DÉPENSES







Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) traduit la volonté d'engagement de la CCHVC dans une démarche de transition énergétique.

Il s'inscrit dans la lignée de l'Accord de Paris, issu de la COP21 de 2015 qui fixe l'objectif d'une limitation du réchauffement climatique à 1,5° C à l'horizon 2100.

À la fois stratégique et opérationnel, il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie et est constitué de quatre volets : le diagnostic, les orientations stratégiques, le programme d'action et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans.

Pour ce faire, la CCHVC est accompagnée par l'ALEC Yvelines (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) et le PNR. Ceux-ci se chargeront de la réalisation du diagnostic, de l'animation de la concertation avec les parties prenantes du Territoire et de la co-construction d'une stratégie territoriale.

Le PCAET s'appuie par ailleurs sur une démarche participative : les habitants et acteurs du territoire étaient invités à participer à un sondage en ligne anonyme (fermé le 31 octobre dernier) visant à recueillir leurs témoignages. L'objectif de ce dernier étant de consolider le diagnostic du Territoire avant de réaliser un programme d'actions de transition énergétique et de préservation de la qualité de l'air.

Les objectifs et actions du PCAET doivent permettre d'engager durablement le Territoire sur la voie de :
- la maîtrise des consommateurs énergétiques et la réduction de la part des énergies fossiles
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'amélioration de la qualité de l'air
- le développement du stockage du carbone
- le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération
- l'adaptation au dérèglement climatique.







DÉLIBERATIONS

Extrait des délibérations des conseils communautaires 2020-2021.



L'intégralité des compte-rendus est disponible sur www.cchvc.fr > Statutaire > Conseils communautaires.

19 février 2020
- Évènementiel d'intérêt communautaire : conventions Jazz À Toute Heure et Lirenval

10 juillet 2020
- Élection Président
- Fixation du nombre de Vice-Présidents
- Délégations au Président
- Développement économique – Fond de Résilience suite Covid19

20 juillet 2020
- Élection des vice-présidents
- Élection des autres membres du bureau
- Charte de l'élu local

22 septembre 2020
- TÀD – Avenant Contrat d'Exploitation Type III
- Liaisons douces : travaux chemin de Bellepanne
- Composition des commissions
- Indemnisation des élus

16 décembre 2020
- Mutualisation – Adhésion CCHVC Ingénier'Y
- Environnement – Convention BruitParif – Evolution dispositif - Avenant n°1
- Transport - Convention partenariale réseau HVC (CT3) – Prolongation

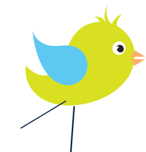
2 février 2021
- Délégués aux Commissions

24 mars 2021
- Développement économique - Avenant convention résilience
- Environnement : lancement PCAET, convention ALEC
- Environnement - Opération Frelons 2021
- Manifestation d'intérêt communautaire – convention Lirenval

18 mai 2021
- Environnement – CRTE – Approbation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Demande de subvention PNRHVC pour la réhabilitation des liaisons douces
- Liaisons douces : demande de subvention DETR pour la réfection de la piste cyclable Chevreuse – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Élection 4ème vice-président
- Élection autres membres du Bureau

29 juin 2021
- Délégués aux commissions de la CCHVC
- Adhésion groupement de commande éclairage public

28 septembre 2021
- CRTE – Contrat de Relance et de transition écologique.



ÇA SE PASSE SUR NOTRE TERRITOIRE

LA CCHVC LABELLISÉE TERRE DE JEUX 2024



C'est une première dans l'histoire des Jeux !

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux.

Le but : **mettre en valeur les bonnes pratiques, faire vivre les Jeux sur le Territoire, inciter à mettre encore plus de sport dans notre quotidien.**

Une façon pour nos communes de participer à un projet d'envergure nationale.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Flexible et sécurisé, le transport à la demande a été lancé il y maintenant 2 ans, comme expérimentation. Mis en place par le PNR, en coopération avec la CCHVC et la CC Pays de Limours, porté par la Savac, financé par IDF Mobilités : le service a pour objectif de pallier le maillage insuffisant des lignes de bus et d'éviter de grossir le flux de voitures individuelles.

Le principe est simple : **un taxi collectif 100 % électrique, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes et réservable à l'avance.** Le passager est pris en charge à l'arrêt de bus le plus proche de son domicile et déposé à la gare de son choix.

Durant les heures creuses en journée, en semaine, les services de la navette sont disponibles pour rejoindre différents points sur l'ensemble du territoire.

RDV sur l'appli TàD Ile-de-France Mobilités
www.tad.idfmobilites.fr / 09 70 80 96 63

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences ou suggestions !



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, le 21 octobre dernier ont été installés deux **afficheurs pédagogiques de bruit**.

Deux expérimentations sont actuellement en cours pour lutter contre la pollution sonore des véhicules routiers les plus bruyants. Elles interviennent dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) et de son volet « bruit ».

Trois radars sont ainsi en cours d'installation à Saint-Lambert, Saint-Forget et Senlisse, dans un premier temps sans verbalisation, et pour une durée de deux ans.

Deux afficheurs pédagogiques de bruit ont également été implantés sur la RD91 à Saint-Lambert (hameau de La Brosse) de part et d'autre d'un capteur « méduse ». Conçus par l'association Bruitparif, ils permettent de fournir une information simple et opérationnelle aux conducteurs dont le véhicule émet un bruit excessif, à l'image des radars pédagogiques de vitesse indiquant en rouge le non-respect de la limite autorisée.

Rappelons que le bruit est l'affaire de tous !



DES RECORDS DE VACCINATION

Au vu de l'actualité récente et de la très forte demande, le centre de vaccination, situé à l'Espace Jean Racine, 15 rue Ditte à Saint Rémy les Chevreuse, a rouvert dès le 2 décembre. **Ouvert les lundis et mercredis de 12h à 20h, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h.** Rdv via Doctolib.
Bilan des 10 premiers mois d'ouverture : 28 183 vaccinations pour des patients de 12 à 102 ans, plus de 120 professionnels de santé, près de 2 300 heures de bénévolat par la Croix Rouge. En juillet, il enregistrait la meilleure couverture vaccinale d'Île-de-France !

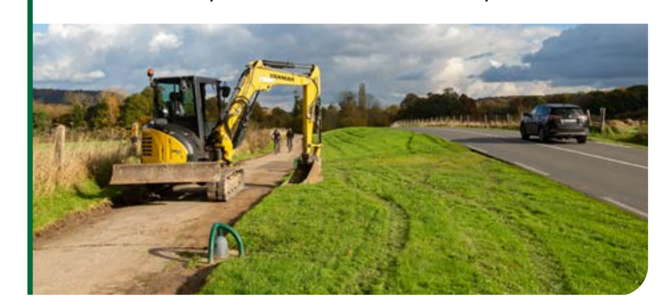
SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE ET LIAISONS DOUCES

La CCHVC s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC), le document stratégique qui définit la politique cyclable pour les 10 communes du territoire, pour les années à venir.

Objectif : **améliorer les déplacements quotidiens à vélo, mettre en cohérence les différentes initiatives et réflexions, organiser la continuité des pistes cyclables afin de proposer une alternative aux modes de déplacements motorisés.**

Le SDC s'intéresse aux déplacements quotidiens à vélo, mais aussi à l'offre de stationnement vélo et aux services pour les cyclistes. Il devrait être approuvé au 1er trimestre 2022, et servira de base aux travaux portés par les communes.

Toujours côté liaisons douces, la piste cyclable reliant la gare de Saint-Rémy et le collège de Chevreuse (ci-dessous) a été remise en état. Suivront le SR5 à Choisel et le pont de Maincourt à Dampierre.



AIDES ÉCONOMIQUES COVID



Mis en place par la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et des collectivités, le Fonds Résilience a permis de soutenir les entreprises et micro-entreprises de tous secteurs d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire.

Abondés par la CCHVC à hauteur de 36 000 €, puis 18 000 €, d'abord en juin 2020, puis début 2021, les Fonds Résilience 1 et 2 ont aidé une vingtaine d'entreprises du Territoire.

Concrètement, il s'agissait d'offrir une avance remboursable à taux zéro à ceux qui n'avaient pas ou plus accès au financement bancaire. Et de les aider à maintenir leur trésorerie à flot dans l'attente d'une reprise d'activité durable et sans contrainte.

EXPÉRIMENTATION MOBILITÉ AUTONOME



Au 1er semestre 2022, le Groupe RATP expérimentera, dans le cadre du programme SAM EVRA financé par l'ADEME, deux navettes autonomes Milla Pod, entre le parking de la piscine/gymnase et la gare RER de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Les tests débuteront sans voyageur dès décembre prochain.

16 BORNES DE RECHARGE DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE



Vous êtes détenteur d'un véhicule électrique (voiture, twizy, vélo) ou hésitez à passer le pas ?

Sachez qu'il existe à ce jour **16 stations de recharge déployées sur les 10 communes de la CCHVC** avec pour la plupart une borne à deux points de charge, 3 places de parking dédiées et une interface permettant l'accès au service de recharge électrique.

La réservation se fait depuis la plateforme cchvc.clem.mobi accessible sur les bornes, mais aussi par Internet et surtout via l'application mobile.

Il suffit de s'inscrire et de choisir le service. Côté tarif, compter 1,50 € l'heure de recharge pour le point de charge de 18 kVA, en recharge accélérée, facturée par demi-heure + 1 € par utilisation.

Service Client : 01 86 86 85 85

Infos et réservation : www.cchvc.clem.mobi

Emplacement des bornes :
www.cchvc.clem.mobi/recharge



VIDÉO PROTECTION

Une étude est en cours pour organiser de manière structuée et homogène le **déploiement de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de la Communauté de communes.** En effet, certaines communes sont déjà équipées, d'autres pas ou peu.
Des techniciens spécialisés étudient l'existant et les manques dans le but d'améliorer le système, d'aider les communes à choisir le matériel adéquat et à l'implanter sur leur territoire.



> « Notre ambition pour la CCHVC : faire en sorte que ce territoire d'exception le reste, vive, et que la CCHVC réponde aux aspirations nouvelles des habitants, notamment en termes de transition écologique et énergétique, de transport et d'accès au très haut débit. »
>
> — Anne Grignon, présidente de la CCHVC



